

POLITIQUE

Le Conseil national cherche une parade à l'impôt minimal sur les sociétés

FISCALITÉ. La Chambre du peuple a accepté un postulat qui vise à ce que la place économique helvétique ne perde pas de son attractivité pour les multinationales avec la réforme de l'OCDE.

Maude Bonvin

La réforme fiscale de l'OCDE ne doit pas empêcher la Suisse de rester attractive pour les multinationales. Le Conseil national a accepté mardi un postulat en ce sens par 123 oui et 65 non. Seuls les Verts et les socialistes s'y sont opposés. «Ce texte s'avère inutile. Le gouvernement examine déjà la question», a plaidé en vain, lors du débat, l'élue socialiste Samuel Bendahan. Ainsi, pour chaque franc d'impôt supplémentaire prélevé en application de la réforme internationale, une contribution publique sera réduite d'autant, par exemple sous la forme d'une diminution d'impôts, taxes, redevances ou charges sociale.

«Un coup d'avance»

L'auteur du postulat, Philippe Nantermod, a martelé que la Suisse n'est pas un paradis fiscal. «Nous en avons déjà beaucoup fait avec la réforme de l'imposition des entreprises et la fin des statuts spéciaux», a-t-il déclaré. Son action a pour but d'appliquer les mêmes mesures que les autres pays. «Ainsi, la Suisse a un coup d'avance et non deux



Parlement. La présidente du Conseil national, Irene Kaelin, a ouvert une session de printemps sans masque ni paroi en plexiglas.

de retard, comme ce fut trop souvent le cas», avance encore le libéral-radical valaisan. Un avis partagé par l'avocat d'affaires Christophe Wilhelm: «En prenant les devants,

la Suisse joue les bons élèves. Elle améliore sa réputation sur la scène mondiale», estime-t-il. Et de rappeler que le Conseil fédéral reste libre de reprendre les directives de l'OCDE. «S'il

s'y refuse, il risque toutefois d'être qualifié de mouton noir par les instances internationales. Il s'expose également à un isolement nocif pour l'économie», précise-t-il.

Quant au taux minimal d'imposition de 15% pour les multinationales réalisant un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros, Christophe Wilhelm souligne qu'il évite la sous-enchère dans la sous-fiscalisation des personnes morales. Il ajoute que cette réforme, qui s'applique aux niveaux international et cantonal, corrige d'environ 1 point de pourcentage la fiscalité des grandes sociétés basées sur sol helvétique. «Il ne s'agit donc pas d'une révolution copernicienne», poursuit-il. Sur territoire helvétique, ce changement concerne environ 200 entreprises suisses et près de 2000 filiales étrangères. Il ne s'applique pas aux 500.000 PME.

Aux yeux de Christophe Wilhelm, cette révision de loi permet aux sociétés de faire valoir d'autres motivations que fiscales dans le choix d'un pays d'implantation. «Sur ce point, la Suisse est bien positionnée avec sa stabilité politique et économique, au cœur du continent européen», juge l'avocat d'affaires.

A l'occasion des discussions sous la Coupole, le ministre des Finances, Ueli Maurer, a révélé que le Parlement fédéral s'emparera de cette

question en juin. La réforme fiscale nécessite, au préalable, une modification de la Constitution pour permettre ce taux d'imposition différencié de 15%.

Mesures de compensation bientôt dévoilées

Parallèlement, le Conseil fédéral mettra, d'ici deux à trois semaines, un projet en consultation sur la mise en œuvre de cette révision. Seront abordées les questions de la répartition des recettes fiscales supplémentaires entre cantons et des mesures de compensation pour les entreprises concernées. Le message aux Chambres suivra au cours du deuxième semestre de cette année.

Impossibles à chiffrer pour le moment, les recettes fiscales supplémentaires iront dans les caisses des cantons. Les autorités cantonales resteront libres dans leurs choix d'affectation de cette manne financière. Elles pourront donc prendre des mesures pour rendre leur place économique plus attractive dans la mesure où elles respectent les limites posées par la réforme fiscale. Le gouvernement table sur une entrée en vigueur en 2024. ■

«La Suisse pourrait aussi devenir la cible de sanctions de la part de l'UE et des Etats-Unis»

UKRAINE. Le Conseil fédéral a adopté lundi les sanctions décidées par l'UE contre la Russie. Pour Thomas Borer, ne pas le faire aurait suscité la méfiance, notamment des pays voisins de la Suisse.

Pascal Schmuck

Thomas Borer regarde d'un œil critique l'évolution de la situation en Ukraine et ses conséquences pour la Suisse. Le Conseil fédéral a repris lundi les mesures décidées par l'Union européenne, incluant le gel des avoirs du président Vladimir Poutine et de plusieurs de ses ministres. Pour l'ex-ambassadeur helvétique en Allemagne, qui a par la suite compté l'oligarque russe Viktor Vekselberg parmi ses clients voici 13 ans, l'imposition de sanctions contre la Russie est incontournable. Louvoyer représenterait un risque trop grand, ajoute celui qui œuvre depuis près de 20 ans comme consultant stratégique et qui fut à la tête de la Task Force suisse dans l'affaire des fonds juifs en déshérence. L'ancien diplomate explique pourquoi à L'Agefi.



Thomas Borer. «Si Berne ne s'aligne pas, il existe le risque que la place financière serve à contourner les consignes.»

■ **La Suisse est-elle en position de refuser les sanctions que prévoit la communauté internationale envers des actifs et des personnalités russes?** Je suis persuadé que la Suisse doit adopter les mêmes

sanctions que l'Union européenne et les Etats-Unis. Le droit de la neutralité, souvent invoqué pour y échapper, ne nous force pas à renoncer à des mesures. L'Organisation des nations unies ne peut rien faire car la Russie y opposera son veto. Imposer des sanctions économiques relève de la politique étrangère, ce qui nous force à faire tout ce qui est dans l'intérêt de la Suisse. En ce moment, cela signifie sanctionner les violations du droit international public, comme l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Il en va également la réputation de la Suisse. Il est impossible que les autorités n'adoptent pas les mesures qui sont prises par nos voisins et notre principal partenaire commercial qu'est l'UE. Je rappelle que la neutralité nous empêche de soutenir militairement les combattants, c'est notre seule obligation en tant qu'état neutre.

La Suisse peut offrir ses bons offices mais ce n'est pas le but de la politique étrangère de la Confédération.

«*En reprenant les mesures, la Suisse peut s'attirer une certaine bienveillance dans l'UE.*»

■ **Ne craignez-vous pas les conséquences économiques puisque la Suisse est une plaque tournante pour de nombreux biens russes comme le pétrole ou les céréales?**

Des sanctions sont toujours à double tranchant. Ces mesures prises contre un Etat auront aussi un impact sur l'économie suisse mais je ne vois pas comment on pourrait l'éviter. Si nos partenaires sont prêts à assumer ces dommages, la Suisse doit faire de même. Si Berne ne s'aligne

pas, il existe le risque que la place financière serve à contourner ces consignes. Ce serait terrible non seulement pour notre réputation mais la Suisse pourrait ensuite également devenir la cible de représailles de la part de l'UE et des Etats-Unis, ce qui serait catastrophique. La Suisse prendrait le risque de devenir à son tour un paria international, avec l'image d'un pays qui soutient l'agression russe au lieu de passer pour un pays qui coopère avec ses voisins et qui défend les valeurs européennes. Il en va des intérêts de la Suisse. N'oublions pas que le Conseil fédéral cherche à rouvrir des négociations avec Bruxelles et ce serait beaucoup plus dur s'il n'appliquait pas les sanctions internationales. En reprenant ces mesures, la Suisse peut s'attirer une certaine bienveillance dans l'UE. Des représailles de Moscou ne sont pas à ex-

clure mais la Russie reste un marché négligeable pour les entreprises helvétiques dans leur ensemble. Le gaz est une inquiétude majeure mais les banques vont également souffrir car elles ont beaucoup de clients russes. Elles n'auront toutefois pas le choix.

■ **L'exemple de la Suède qui s'apprête à livrer des équipements militaires en Ukraine est-il totalement hors limite?**

Cela irait contre le principe de la neutralité, qui implique l'absence de soutien militaire à des belligérants. En théorie du droit de neutralité, Berne pourrait livrer du matériel mais dans ce cas, ce serait aux deux parties, car elles devraient être traitées de la même façon. Mais il est actuellement inimaginable que la Suisse envoie des armes à la Russie ou à l'Ukraine. C'est une limite très claire. ■